

**Séance du Conseil de Ville  
du 28 mai 2018, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 05 / 2018**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 04 du 30 avril 2018
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Thomas Le Meur
  - Mme Lindita Matoshi-Lecaj, son époux, M. Shkelzen Matoshi, et leurs enfants Aldrin et Alea Matoshi
  - M. Shkëlçim Syla
6. Rapport d'activités de la Commission de gestion et de vérification des comptes pour l'année 2017
7. Développement de l'interpellation 3.01/18 - Développement économique : un rôle accru de la part du Conseil communal", PS, M. Marc Ribeaud
8. Développement du postulat 4.03/18 - "Pour l'installation d'un Fitness urbain à Delémont", PDC-JDC, M. Khelaf Kerkour
9. Développement du postulat 4.04/18 - "Du minéral au végétal", Alternative de gauche, M. Camille Rebetez
10. Développement de la motion 5.06/18 - "Ne nous passons pas de l'avis des jeunes !", PLR, M. Pierre Chételat
11. Développement de la motion 5.07/18 - "Prix à l'innovation de la Ville de Delémont", PLR, M. Michel Friche
12. Réponse au postulat 4.09/17 - "Un service citoyen digital pour Delémont ?", CS•POP•Verts, M. Toufiq Ismail-Meyer et consorts
13. Réponse à la motion 5.14/17 - "Aménager un chemin pédestre à l'allée du Vorbourg", PCSI, M. Jean-Paul Miserez
14. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**M. Olivier Montavon**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il rappelle les règles de discipline et de convenance parlementaire à observer dans l'assemblée pour le bon déroulement des débats, au risque que la parole soit retirée, et invite les responsables de groupe qui ne l'ont pas encore fait à retourner à la Chancellerie les informations liées au Registre des intérêts, conformément à la réglementation en vigueur. Il met en circulation une carte souhaitant un bon rétablissement à M. Ernest Borruat, victime d'un accident de parapente, et soumet à l'approbation du Conseil de Ville le report des points 8 et 9 à la prochaine séance, à la demande de MM. Khelaf Kerkour et Camille Rebetez, absents.

**DECISION : le report des points 8 et 9 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.**

## 2. **APPEL**

40 membres sont présents.

### ***Conseil de Ville***

M. Olivier **Montavon**, président, M. Rémy **Meury**, 2<sup>e</sup> vice-président, M. Jean-Paul **Miserez**, scrutateur, Mme Kathleen **Gigon**, scrutatrice, M. Pierre **Chételat**.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Jeanne **Beuret**, Régine **Bonvallat**, Camille **Borruat**, Pierre **Bruhart**, André **Burri**, Théo **Burri**, Patrick **Chapuis**, Karen **Chevrolet**, Laurent **Crevoisier**, Pascal **Domont**, Paul **Fasel**, Pierluigi **Fedele**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Gaëlle **Frossard**, Besim **Hoxha**, Florine **Jardin**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Thierry **Raval**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Laurence **Studer**.

Sont excusés et remplacés

M. Jérôme Corbat est remplacé par Mme Tania **Schindelholz**

M. Christophe Günter est remplacé par M. Olivier **Etique**

M. Renaud Ludwig est remplacé par Mme Marie **Blandino**

Mme Agnès Maeder est remplacée par Mme Annie **Schneider**

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz est remplacée par M. Alexandre **Kaiser**

M. Camille Rebetez est remplacé par Mme Céline **Robert-Charrue Linder**

Sont excusés

Mme, M., Ernest Borruat, Khelaf Kerkour, Murielle Macchi-Berdar.

**Conseil communal**

- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

**Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

**3. PROCÈS-VERBAL NO 04 DU 30 AVRIL 2018**

Le procès-verbal no 04 du 30 avril 2018 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**4. QUESTIONS ORALES**

**M. Pierre Chételat**, PLR, souhaitant un prompt rétablissement à M. Ernest Borruat, rapporte que Delémont, parmi d'autres communes, est disposée à accueillir sur son territoire les Gens du Voyage, qui s'installeraient aux Prés-Roses, lieu plus approprié que le site de la ZARD, lequel est destiné à l'accueil d'entreprises à haute valeur ajoutée. Aussi, M. Chételat souhaite savoir si le Conseil communal pourrait prendre part à la décision et si le voisinage sera indemnisé.

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que le Gouvernement a suggéré plusieurs emplacements, celui d'Innodel ayant fait l'objet d'oppositions en raison de sa non-adéquation avec l'accueil des Gens du Voyage. La Commission cantonale de l'environnement et de l'équipement débat à l'heure actuelle de cet objet qui sera soumis au Parlement jurassien. Une aire d'accueil pour les Gens du Voyage suisses est prévue à Porrentruy et Delémont a proposé un second lieu aux Prés-Roses, pour les Gens du Voyage étrangers. Cet emplacement semble adapté vu sa proximité du Centre A16, ce qui permettra de guider les communautés et faire respecter les règles. D'autre part, la Ville contactera les propriétaires fonciers concernés s'agissant de l'indemnisation prévue dans l'accord-cadre validé par l'Association jurassienne des communes. M. Chappuis espère boucler ce dossier, pour autant que la Confédération accepte les emplacements proposés.

**M. Pierre Chételat** est satisfait.

**M. Théo Burri**, Alternative de gauche, indique que les travaux pour lutter contre les infiltrations d'eau réalisés début mai à la Porte-au-Loup, classée au répertoire des biens culturels, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de la Section cantonale des monuments historiques, raison pour laquelle ils ont été bloqués brièvement. De ce fait, le groupe invite le Conseil communal à faire respecter les directives en matière de protection des monuments historiques.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme la volonté de la Ville d'intervenir sur ce bâtiment, vu les moisissures constatées sur les façades. Détaillant les travaux effectués, M. Chappuis indique que des fouilles ont permis de découvrir des fondations en pierre naturelle et souligne que la Ville a pris les mesures nécessaires et consulté le Conservateur cantonal des monuments historiques. La section archéologie de l'Office cantonal de la culture a été mandatée pour déterminer si ces fondations avaient un caractère patrimonial, pour être éventuellement mises en valeur. Un revêtement non collé, garantissant une réversibilité et la possibilité d'une intervention ultérieure, a été posé.

**M. Théo Burri** est partiellement satisfait.

**M. Pierluigi Fedele**, Alternative de gauche, en prévision de la votation du 10 juin relative à l'introduction d'une nouvelle prestation sociale pour les familles dont le revenu des parents découlant d'une activité

professionnelle ne suffit pas à garantir une existence digne, estime que les prestations complémentaires pour les familles doivent s'accompagner d'une volonté politique de résoudre le problème en y engageant les moyens financiers. M. Fedele rapporte que des opposants à l'initiative, au nom des communes jurassiennes, prennent comme argument des projets sportifs ou culturels. Aussi, il demande au Conseil communal s'il estime être représenté par le comité d'opposants. Dans le cas contraire, quel message entend-il adresser aux citoyens delémontains en vue de cette votation ?

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que le Conseil communal, à l'unanimité, est favorable à l'initiative en question et qu'il refuse le contre-projet proposé par le Gouvernement, position qui fera l'objet d'un prochain communiqué de presse détaillé. Au nom de l'Exécutif, il invite à soutenir cette initiative, qui profitera à quelque 3'000 citoyens.

**M. Pierluigi Fedele** est satisfait.

**M. André Burri**, PDC-JDC, ayant participé à une récente séance du CDJ, se réjouit de son bon fonctionnement. En particulier, il souhaite savoir si le projet de piste pour la pratique du vélo, initié par la Commission *Les Jumpers*, sera réalisé.

**Mme Esther Gelso** indique que les commissions du CDJ changent chaque année et que ce projet de pump track sera désormais porté par le Département de la culture, des sports et des écoles, courant 2019, vu les autres sollicitations relatives aux sports urbains parvenues dans ce département. Dès lors, des priorités devront être définies. Ce projet, bien avancé, sera encore amélioré. Les initiateurs ont été informés de la situation.

**M. André Burri** est satisfait.

**Mme Kathleen Gigon**, PS, souhaite connaître les résultats de l'analyse menée par la Ville en 2017 s'agissant de la conformité des salaires aux principes de l'égalité de traitement entre hommes et femmes.

**M. Damien Chappuis**, maire, met en exergue l'importance qu'accorde le Conseil communal à l'égalité salariale. Aussi, lors de chaque mise au concours, le Conseil communal s'attache aux compétences du / de la candidat-e, compétences qui déterminent la classification, le genre n'entrant pas en ligne de compte. L'échelle de traitement est la même pour les collaboratrices et collaborateurs.

**Mme Kathleen Gigon** est satisfaite.

**M. Patrick Frein**, PDC-JDC, rappelant l'existence d'un règlement pour éviter la circulation de véhicules, lors de manifestations, dans la Cour du Château au début et à la fin des cours, de même que pendant la récréation, relève que, lors du Tour de Romandie, des véhicules se déplaçaient dans ce lieu au moment où les enfants quittaient le Châtelet. M. Frein demande donc au Conseil communal ce qu'il entend entreprendre à l'avenir pour assurer la sécurité des quelque 400 élèves de cette école et quel suivi il assurera pour leur offrir un espace sécurisé.

**M. Claude Schluchter**, relevant la priorité que représente la sécurité de la Cour du Château pour le Conseil communal, le corps enseignant, les concierges ou la Police locale, indique que, lors de chaque manifestation, le Département de la culture, des sports et des écoles informe les organisateurs de leur obligation d'assurer la sécurité sur ce lieu et ses alentours. Par ailleurs, l'Exécutif a récemment révisé le règlement d'utilisation de la Cour du Château en fixant des heures très précises pour toute intervention, c'est-à-dire après la récréation, dès 14 h ou dès 16 h 30. La taille des arbres ou la pose d'éclairages de Noël font l'objet d'une information à la direction de l'école et des barrières Vauban sont installées par mesure de sécurité.

**M. Patrick Frein** est satisfait.

**M. Rémy Meury**, Alternative de gauche, suggère au Conseil communal de prévoir un haut-parleur amovible à l'extérieur de la Chapelle Saint-Michel. En effet, lors de funérailles, le bâtiment ne peut pas accueillir toutes les personnes qui souhaitent y assister et ces dernières n'entendent pas les hommages au défunt et sa famille.

**M. Damien Chappuis**, maire, comme ces cas sont rares, estime non nécessaire d'installer un dispositif fixe. Aussi, il suggère d'informer la population par le *Delémont.ch* sur le fait que la Ville peut mettre à la disposition des familles, lors de funérailles, des enceintes portables.

**M. Rémy Meury** est partiellement satisfait.

**Mme Laurence Studer**, UDC, estimant nécessaire de disposer d'aires d'accueil des Gens du Voyage, dotées de règles claires, précise que, selon l'Office de la culture, une dizaine d'aires en Suisse devraient

être disponibles. Le site des Prés-Roses, appartenant à la Confédération, a déjà été étudié en son temps mais ne convenait pas, alors qu'aujourd'hui il semble le lieu idéal pour une telle infrastructure. Mme Studer souhaite en connaître les raisons. D'autre part, qu'obtiendra la Ville, qui gèrera les difficultés, en compensation de son engagement et pourquoi la capitale jurassienne a-t-elle été retenue ?

**M. Damien Chappuis**, maire, rappelle l'aire de Malavaux choisie pour l'accueil des Gens du Voyage suisses, que le Parlement jurassien doit accepter. Pour les Gens du Voyage étrangers, la Confédération demande aux cantons de lui soumettre des propositions de sites. Le Jura ne sera donc pas forcément retenu pour régler cette problématique qui fait débat depuis très longtemps. Cette proposition d'accueil (trois semaines par année) s'accompagne de conditions-cadres clairement définies, notamment les éléments de l'infrastructure, de même que le dédommagement au propriétaire foncier et à la commune. M. Chappuis rapporte la position de l'Exécutif, qui estime indispensable de proposer un lieu d'accueil à la Confédération, même si les Autorités antérieures avaient un avis différent. A son sens, le site des Prés-Roses est le mieux adapté sur le canton. Le Parlement jurassien devra encore statuer sur ce choix.

**Mme Laurence Studer** n'est pas satisfaite.

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, s'agissant du rond-point situé à l'est de la RDU, estime que les automobilistes, lorsqu'ils quittent ce giratoire par sa sortie est, disposent d'un espace insuffisant pour s'arrêter afin de laisser passer les piétons sur le passage, ce qui semble également être le cas pour d'autres ronds-points de la ville, notamment celui à l'angle de la route de Bâle et du Marché-aux-Chevaux. Mme Rohner demande au Conseil communal s'il peut corriger cet état de fait et dans quelle mesure les problèmes de sécurité au niveau des passages piétons se répartissent entre la Commune et le Canton.

**M. Damien Chappuis**, maire, précise qu'en matière de giratoires, l'Union suisse des professionnels de la route a édicté des normes que les localités et le Canton respectent, même si certains endroits laissent supposer que les espaces sont trop restreints. Ces normes visent également à modérer le trafic, même si les ronds-points ne représentent pas la solution la plus sécurisée pour les cyclistes ou les piétons. Pour cette raison, des mesures sont prévues dans les projets d'agglomération pour rediriger le trafic, en particulier, pour celui de 3<sup>e</sup> génération (PA3), de le dévier par le sud des voies. Le Conseil communal prône la mobilité douce et espère pouvoir bénéficier des subventions attendues pour remédier à ces difficultés par le biais du PA3.

**Mme Magali Rohner** est partiellement satisfaite.

**M. Paul Fasel**, PCSI, rapporte que la Maison de l'Enfance, dans ses nouveaux locaux, devra entreprendre une réfection des peintures intérieures, en raison d'une erreur dans leur choix. D'autre part, il semble que le revêtement mural ne soit pas lavable. M. Fasel demande une confirmation de ces informations et souhaite savoir, le cas échéant, qui en portera la responsabilité et quelles seront les conséquences pour les utilisateurs et la Commune.

**Mme Esther Gelso** indique que les architectes ont opté pour un revêtement en plâtre car préférable, pour les enfants, à un revêtement rugueux. De plus, la Ville a demandé d'ajouter un tissu de renforcement avant les couches de dispersion pour limiter l'impact des chocs et une retouche trop fréquente des plâtres. L'entretien sera de toute façon régulier en raison des modifications de disposition du mobilier, de la décoration et des fresques propres à chaque groupe d'enfants. La Ville est toutefois étonnée de la détérioration rapide de la peinture, pour laquelle une solution est recherchée, principalement pour les murs qui resteront vides. Les propriétaires seront sollicités financièrement mais la Ville attend d'avoir fonctionné plusieurs mois, afin de constater l'évolution après la pose de décors et de fresques murales.

**M. Paul Fasel** est satisfait.

## 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Damien Chappuis**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

**DECISION** : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Thomas Le Meur
- Mme Lindita Matoshi-Lecaj, son époux, M. Shkelzen Matoshi, et leurs enfants Aldrin et Alea Matoshi
- M. Shkëlçim Syla

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

**6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES POUR L'ANNÉE 2017**

**M. Pierre Chételat**, PLR, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), se tient à la disposition de l'assemblée en cas de question.

**7. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/18 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UN RÔLE ACCRU DE LA PART DU CONSEIL COMMUNAL", PS, M. MARC RIBEAUD**

**M. Marc Ribeaud**, PS, rappelant les diverses interventions de son groupe sur la diversification de l'activité économique de la région et le rôle du Conseil communal, précise les bases de sa démarche : le risque d'une économie de monoculture, de pôle d'attraction que représente Bâle pour le Jura et la nécessité pour Delémont ne de pas limiter ses actions à la construction de bâtiments. Le Canton a rejoint BaselArea.swiss et, vu les activités économiques de Bâle et leur évolution prochaine, il est favorable à l'installation à Delémont d'un centre de biotechnologie industrielle, qui permettra la production de nombreux produits indispensables. A terme, le groupe socialiste vise une industrie transformant le bois en produits de consommation courante. Détaillant les propriétés de ce matériau, M. Ribeaud suggère de créer à Delémont un centre de compétences techniques pour l'exploitation biotechnologique du bois. Parallèlement aux actions cantonales en matière de développement économique, M. Ribeaud estime que Delémont doit également être active, comme Sion, Fribourg ou Moutier, qui a engagé un délégué à la promotion économique. Favorable à la séparation de la promotion économique du Département UETP, M. Ribeaud estime pertinent de déterminer une approche construite et systématique autour d'un domaine d'activité tenant compte des capacités régionales, sans toutefois restreindre les opportunités qui pourraient se présenter. L'action communale devrait renforcer celle du Canton.

**M. Damien Chappuis**, maire, relevant que le bâtiment érigé sur le site d'innodel est totalement occupé par des entreprises et qu'un second ouvrira prochainement ses portes, informe sur les contacts réguliers qu'entretient la Ville avec Creapole, le Canton et BaselArea.swiss. Favorable à une stratégie de développement pour se démarquer aux niveaux cantonal et national, M. Chappuis estime que Delémont doit diversifier ses activités économiques, par exemple par l'implantation de nouvelles entreprises dans le domaine de la biotechnologie industrielle. Il rappelle le projet d'usine de bioéthanol, abandonné faute de garanties, dossier qui pourrait être repris. Le Conseil communal accueille favorablement la proposition d'implantation d'une usine pilote de biotechnologie industrielle et il se mettra prochainement en relation avec les partenaires intéressés. Le Conseil communal accorde une importance particulière à la promotion économique, raison pour laquelle des rôles doivent être définis. M. Chappuis, lors de la dernière séance du comité de l'Association des communes suisses, a abordé ce sujet pour mettre en valeur au mieux le tissu économique de Delémont et sa région. Favorable à l'interpellation, le Conseil communal agira par toute intervention utile auprès de Creapole, BaselArea.swiss ou la Confédération.

**M. Marc Ribeaud**, PS, est satisfait.

**8. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.03/18 - "POUR L'INSTALLATION D'UN FITNESS URBAIN À DELÉMONT", PDC-JDC, M. KHELAF KERKOUR**

Point reporté.

**9. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.04/18 - "DU MINÉRAL AU VÉGÉTAL", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. CAMILLE REBETEZ**

Point reporté.

**10. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/18 - "NE NOUS PASSONS PAS DE L'AVIS DES JEUNES !", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT**

**M. Pierre Chételat**, PLR, étonné de la position de l'Exécutif quant à sa motion, relève la diminution du taux de participation aux votations et élections. A titre d'exemple, il cite la Ville de Lucerne dont la participation, dès le recours à easyvote, a dépassé 60 % (actuellement 40 %). Dans le Jura, seuls Develier et Montfaucon ont recours à easyvote et M. Chételat estime que Delémont devrait montrer l'exemple, voire même le Canton. Une collaboration avec d'autres organismes n'est pas exclue, le but étant de motiver la jeunesse à voter. M. Chételat invite M. Chappuis à intervenir au plan cantonal. Pour limiter les coûts, l'âge pourrait être de 18 à 22 ans et non 25 (7'500 jeunes concernés à Delémont), le nombre de jeunes citoyens devrait être de 4'000 pour qu'easyvote intervienne sur le plan cantonal.

**Mme Esther Gelso** met en évidence le soutien de la Ville en faveur de la jeunesse, par l'intermédiaire du CDJ, de l'Espace-Jeunes ou les promotions citoyennes, qui servent également à sensibiliser les jeunes aux droits et devoirs qu'apporte la majorité. Ainsi, les citoyens ayant atteint 18 ans dans l'année seront tirés au sort pour porter présence derrière les urnes et au dépouillement lors de votations. Ils sont également impliqués dans des projets les concernant à travers des commissions ou des groupes de travail, comme le skate-park notamment. Mme Gelso indique que les communes ayant recours à easyvote n'ont pas étudié son impact sur la participation de la jeunesse. La majorité des jeunes indiquent qu'ils ne lisent pas les brochures explicatives accompagnant les votations et qu'ils ne liront pas non plus celles envoyées par easyvote. Une application sur leur smartphone leur conviendrait mieux, ce que prévoit d'ailleurs easyvote. Pour les jeunes, le langage doit être adapté. D'autre part, de l'avis de Mme Gelso, l'ensemble de la jeunesse cantonale devrait être concernée et pas seulement les Delémontains, en déterminant la façon de les motiver et de les intéresser, par exemple par des projets les touchant directement. Fort de ce constat, le Conseil communal n'est pas favorable à l'envoi de brochures supplémentaires, raison pour laquelle il suggère de refuser la motion.

**M. Rémy Meury**, Alternative de gauche, relevant les avantages d'easyvote, est d'avis que d'autres formules existent pour inciter les jeunes à voter. Estimant la motion trop contraignante, M. Meury n'est toutefois pas favorable au refus préconisé par le Conseil communal, qui envisage plutôt une alternative numérique basée sur une enquête auprès des jeunes. Il attend un engagement plus poussé du Conseil communal, d'autant que les contours de l'application promise ne sont pas encore connus. De plus, imposer aux jeunes une participation à un bureau de vote pour qu'ils comprennent l'importance d'exercer le droit de vote ne semble pas être l'idée la plus appropriée. Aussi, soutenant le but de la motion, M. Meury invite l'auteur à la transformer en postulat. L'Exécutif devra alors présenter de façon détaillée la solution retenue.

**Mme Camille Borruat**, PDC-JDC, selon ses renseignements, rapporte que de nombreux jeunes seraient intéressés à recevoir la brochure easyvote et apprécieraient un document plus vulgarisé. Ils seraient ainsi au courant des enjeux des votations et les comprendraient. La brochure aurait un rôle de rappel, même si les jeunes consultent de plus en plus leur smartphone. L'existence d'easyvote leur est souvent inconnue et, en cas de non-intérêt, une option de désinscription devrait être prévue. De l'avis de Mme Borruat, Delémont doit se démarquer et faire ce pas envers la jeunesse. L'enjeu futur consistera à faire comprendre à la population le sujet du vote et rendre sa présentation intéressante. Pour ces raisons, elle invite le Conseil de Ville à accepter la motion.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, estime que les différentes positions révèlent que le sujet n'a pas été suffisamment examiné. En effet, les caractéristiques d'easyvote ne sont pas présentées, notamment l'implication pour la Ville. De plus, parmi ses quelque 12'000 citoyens, Delémont n'en compte pas 7'500 dans la tranche d'âge 18-25 ans, ce qui trahit une non-préparation du dossier. De l'avis de M. Miserez, si la motion devait concerner la population jurassienne, elle devrait alors être soumise au Parlement. Finalement, il relève qu'un postulat aurait laissé la possibilité au Conseil communal de réfléchir à cette proposition, forme que le PCSI soutiendrait.

**M. Jude Schindelholz**, PS, regrettant le manque d'éléments de réponse du Conseil communal, notamment sur la question financière, indique que, renseignements pris à Montfaucon, le coût s'élève à Fr. 1.60 par envoi, ce qui représenterait pour Delémont une charge de Fr. 1'200.- par votation (750 destinataires) que la Ville pourrait assumer. M. Schindelholz rappelle qu'easyvote a été développé par le Parlement des jeunes et que les textes sont rédigés par des jeunes, ce qui doit convenir au public-cible. Pour que les groupes puissent déterminer leur position, M. Schindelholz demande une interruption de séance.

**DECISION** : l'interruption de séance est acceptée.

**M. Jude Schindelholz**, PS, rapporte que son groupe est favorable à la motion, même s'il accueillera favorablement toutes les alternatives étudiées par le Conseil communal.

**M. Pierre Chételat**, PLR, regrettant la réponse de l'Exécutif, accepte la variante d'easyvote pour smartphone. Il admet son erreur dans l'estimation du nombre de jeunes âgés de 18-25 ans, ce qui réduira d'autant les coûts, et maintient sa motion.

**DECISION** : la motion 5.06/18 - "Ne nous passons pas de l'avis des jeunes !", PLR, M. Pierre Chételat, est acceptée par 32 voix contre 3.

11. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.07/18 - "PRIX À L'INNOVATION DE LA VILLE DE DELÉMONT", PLR, M. MICHEL FRICHE**

**M. Michel Friche**, PLR, présente cette motion qui ne concurrence pas le Prix à l'innovation décerné par la Promotion économique cantonale qui, lui, récompense des créations technologiques des entreprises industrielles. Sa proposition consiste à valoriser les projets émanant de citoyens delémontains, sur les

plans professionnel ou privé, et bénéficiant à la collectivité dans les secteurs de l'économie locale, des transports urbains, du tourisme ou du développement durable, entre autres. M. Friche est persuadé que non seulement les Autorités mais également la population, les entreprises, les associations ou autres groupements peuvent présenter des projets d'innovation et de créativité, débouchant sur des créations d'emplois ou des start-up. Cette proposition permettrait d'intéresser la population à la vie de la Commune par des contributions personnelles ou collectives. M. Friche précise que le prix devrait en priorité récompenser des améliorations concrètes ayant une influence réelle sur les finances communales ou des initiatives dynamisant la ville. Sa mise en œuvre au cours de la présente législature ne requiert pas de moyens disproportionnés, vu que la Ville devra édicter un règlement définissant les modalités, l'enveloppe budgétaire et la périodicité du prix. La gestion du prix pourrait impliquer une collaboration avec les écoles supérieures au titre de travaux pratiques.

**M. Damien Chappuis**, maire, au nom du Conseil communal, suggère d'accepter cette motion en postulat, souhaitant procéder à une étude visant la réalisation du projet. Favorable à l'idée, M. Chappuis met en exergue le temps nécessaire pour l'étude requise et la mise en application du prix, pour lequel les localités de l'agglomération pourraient être incluses. Tirant un parallèle avec le Prix d'encouragement de la culture et des sciences et le Mérite delémontain, M. Chappuis relève qu'une commission devra traiter les dossiers, selon des critères définis dans un règlement. Le coût de ce prix, dont le montant reste à déterminer, sera intégré au budget de fonctionnement. Vu les réflexions à mener, le Conseil communal suggère de soutenir cette démarche sous la forme du postulat en créant un groupe de travail représentant les groupes politiques, dont M. Chappuis suggère à M. Friche d'en assumer la présidence.

**M. Michel Friche**, PLR, accepte la transformation de la motion en postulat.

**M. Christophe Badertscher**, PS, estime cette proposition intéressante et cohérente avec le développement de la promotion économique souhaitée par l'Exécutif. Toutefois, M. Badertscher relève les implications non négligeables découlant de la mise en place de ce prix. D'autre part, le groupe socialiste estime qu'une entreprise innovante peut ne pas être récompensée si elle ne répond pas aux obligations dans le domaine de la protection de ses collaborateurs ou de l'environnement. De tels éléments devraient être pris en compte. Par ailleurs, M. Badertscher s'interroge sur la mise en concurrence d'entreprises privées et de citoyens ou associations. Jugeant la proposition insuffisamment détaillée, le groupe socialiste accepterait vraisemblablement le postulat.

**Mme Florine Jardin**, PCSI, relevant que d'autres villes octroient déjà ce genre de prix, indique que celui du Canton vise à mettre en valeur une entreprise jurassienne dont l'action contribue au développement de l'économie et la mise en valeur de la région. Vu les interrogations posées par cette motion, Mme Jardin estime que le sujet mérite d'être étudié, raison pour laquelle le groupe PCSI soutiendra le postulat.

**M. Pierre-Alain Fleury**, PDC-JDC, rapporte que son groupe soutiendra le postulat.

**DECISION** : la motion 5.07/18 transformée en postulat qui portera le no 4.05/18 - "Prix à l'innovation de la Ville de Delémont", PLR, M. Michel Friche, est acceptée par 38 voix, sans avis contraire.

**12. RÉPONSE AU POSTULAT 4.09/17 - "UN SERVICE CITOYEN DIGITAL POUR DELÉMONT ?", CS•POP•VERTS, M. TOUFIQ ISMAIL-MEYER ET CONSORTS**

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que des contacts ont eu lieu s'agissant de la cyberadministration à éventuellement développer pour l'ensemble des communes jurassiennes. Dans cette optique, le Canton a créé un groupe de travail, regroupant des représentants politiques et des techniciens, pour étudier différents domaines (e-panne, e-voting, e-dechets, par exemple), sous la coordination du Service informatique cantonal. En résumé, un catalogue de prestations doit être déterminé, sur la base duquel les communes intéressées pourraient faire leur choix. Les résultats de l'étude seront communiqués à la population par un communiqué ou une conférence de presse.

**13. RÉPONSE À LA MOTION 5.14/17 - "AMÉNAGER UN CHEMIN PÉDESTRE À L'ALLÉE DU VORBOURG", PCSI, M. JEAN-PAUL MISEREZ**

**M. Damien Chappuis**, maire, faisant l'historique des événements et des contacts pris dans le cadre de cette motion, indique que la Bourgeoisie, propriétaire du terrain en question, s'est fermement opposée au projet et qu'elle a demandé d'y renoncer. La Bourgeoisie a par ailleurs refusé de débattre de ce sujet avec le Conseil communal, malgré plusieurs sollicitations de l'Exécutif, ce qui l'a surpris. Dans ces circonstances, ce dernier a souhaité informer le Bureau de la situation. La réponse à la motion a donc été inscrite au présent ordre du jour, laissant la possibilité à l'auteur d'exprimer son point de vue.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, regrette vivement le refus de la Bourgeoisie de débattre de ce projet, laquelle n'en a du reste pas communiqué les raisons. M. Miserez déplore que le Conseil de Ville n'en soit pas non plus nanti, ce qu'il estime décevant. Par ailleurs, il s'étonne que la Commune prévoyait Fr. 15'000.- pour les études préliminaires pour l'aménagement de ce chemin, devisé à environ Fr. 40'000.-, ce qui le surprend pour un projet simple.

**Mme Laurence Studer**, UDC, s'étonne que la Bourgeoisie n'ait pas été informée du projet avant le dépôt de la motion, ce qui l'a incitée à ne pas entrer en matière. Elle comprend la position de cette collectivité, rappelant que lors du développement de la motion, elle avait mis en garde l'Exécutif à ce sujet.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, rappelle le texte de sa motion, stipulant que ce chemin devait se réaliser d'entente avec la Bourgeoisie, propriétaire foncier. Elle impliquait aussi du Conseil communal qu'il prenne contact avec cette collectivité pour lui présenter ce projet, raison pour laquelle M. Miserez estime qu'il ne devait pas le faire lui-même.

**Mme Laurence Studer**, UDC, indique ne pas s'attaquer à M. Miserez personnellement et regrette que la Bourgeoisie n'ait pas été consultée au préalable, ce qu'elle considère comme une forme de respect.

**M. Damien Chappuis**, maire, estime n'avoir émis aucune critique envers la Bourgeoisie. Toutefois, il déplore que cette collectivité n'ait pas voulu débattre de ce projet, comme le demandait la motion, même s'il admet que la décision finale appartenait bien entendu à la Bourgeoisie.

#### 14. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

#### **Ont été déposées :**

- **question écrite 2.08/18** - "Développement durable et gestion des déchets", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz
- **question écrite 2.09/18** - "Goulet d'étranglement", UDC, M. Michel Rottet
- **motion 5.08/18** - "Un accès aux lieux publics pour toutes et tous", Alternative de gauche, Mme Jeanne Beuret

La séance est levée à 21 h 10.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Olivier Montavon

Nadia Maggay

Delémont, le 11 juin 2018